



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 69679

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre délégué à la santé de lui préciser les perspectives et les échéances de l'enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires de Tchernobyl, en France, annoncée par ses soins le 24 avril 2001. Selon les experts de la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), la carte française de la contamination par le césium 137 montrait que, dans certaines régions, la radiation était six fois plus forte qu'avant 1986. L'enquête qu'il a prescrite ne manquera pas d'intérêt et d'importance.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la santé a demandé à l'institut de veille sanitaire (InVS) de mener les études épidémiologiques nécessaires pour déterminer si l'augmentation de l'incidence des cancers de la thyroïde pouvait être imputable aux retombées de l'accident de Tchernobyl. Cette demande a fait suite à l'évaluation des conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl publiée en 2000 par l'InVS et l'institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). Dans ce cadre, l'InVS a étudié l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un dispositif national de surveillance des cancers thyroïdiens destiné notamment à renforcer les outils de surveillance des effets éventuels des facteurs de l'environnement, en particulier, des rayonnements ionisants. Les résultats des premiers travaux du groupe d'experts de l'InVS ont été publiés en décembre 2001. Leur rapport fait le point sur les facteurs de ce risque de cancer. Il dresse un état des lieux des sources et outils utilisables pour l'enregistrement des cas incidents. Il constitue une étape essentielle dans l'analyse de l'augmentation observée de l'incidence du cancer de la thyroïde en France et de ses variations chronologiques et géographiques. Il présente les études épidémiologiques engagées pour étayer l'hypothèse émise par ce groupe d'experts que des variations pratiques de dépistage (échographies, cytoponction), de diagnostic (pratiques anatomopathologiques) et de traitement (pratiques chirurgicales) des pathologies thyroïdiennes contribuent à augmenter l'incidence de ce cancer. Un rapport définitif proposera courant 2002 les recommandations du groupe en termes de renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique des cancers de la thyroïde et présentera les résultats des études pratiques. En complément de ces travaux, l'InVS et l'INSERM ont constitué un comité scientifique pour la réalisation d'une étude cas-témoins dont l'objectif principal sera d'améliorer la connaissance sur les facteurs de risque des pathologies thyroïdiennes en France (maladies bénignes et cancers) en prenant en compte la problématique de l'accident de Tchernobyl. Ce comité scientifique va procéder au lancement d'un appel d'offres après consultation d'experts. L'examen des dossiers soumis par les équipes sera confié à un groupe d'experts nationaux et internationaux. Parallèlement à cette étude épidémiologique nationale, des études épidémiologiques et des campagnes de mesures radiologiques ont été ou sont en train d'être effectuées. Ainsi, la campagne de mesure césium en Corse confiée par le ministre délégué à la santé à l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) est achevée. Les résultats de cette campagne seront présentés lors d'un séminaire qui se tiendra en Corse en début d'année 2002. L'OPRI, associée à l'IPSN, a mobilisé des moyens importants pour établir la cartographie des dépôts en césium mais aussi pour analyser de nombreux échantillons de denrées alimentaires produites localement : 250 mesures

de sols et 100 mesures de production agricole ont été réalisées. En sus de cette campagne de mesures, une étude épidémiologique descriptive de l'incidence des cancers de la thyroïde en Corse ces trois dernières années est en cours de réalisation par l'observatoire régional de la santé en collaboration avec l'InVS. Les résultats de cette étude seront disponibles fin 2002. Conformément aux principes de transparence que le Gouvernement applique en matière de sécurité sanitaire, les résultats obtenus seront systématiquement rendus publics.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69679

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6898

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 998